

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE CHLEF
SOUS DIRECTION TECHNIQUE
DEPARTEMENT RESEAU DE TRANSPORT
Réf: AT/DOT 02/SDT/ DRT/ 40 /2025

Chlef le, 19/01/2025



A

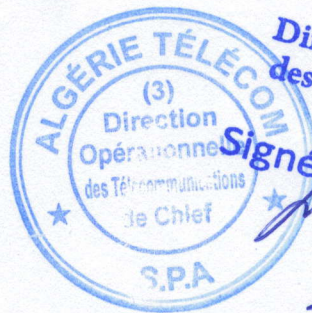
Monsieur : BOUREZAK El Arbi Mohamed Yassine

Sise à Hay Chara 340 logts Bâtiments H N° 16 Chlef

Objet : Deuxième mise en demeure avant la résiliation.

Référence: Contrat N°112/2023 du 20/12/2023 portant sur «les travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients modernisés»

En dépit de la première mise en demeure qui vous a été adressée en date du 13/01/2025 , concernant le retard de notification des documents nécessaires relatifs au lancement des travaux de la pose d'un câble FO pour raccordement le nouveau siège de l'annexe APC Ghebal - APC Talaassa, , sans aucune justification de votre part, je vous met en demeure pour la dernière fois avant de prononcer la résiliation du votre contrat de vous rapprocher de notre direction/Département réseau de transport **dans un délai qui ne dépasse pas les 48 Heures** pour notifier les documents en question ,faute de quoi des mesures réglementaires seront appliquées à l'encontre de votre entreprise.



Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chef
Signé: **ETTOUIL Nabil**